



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Compte rendu GT RIFSEEP 11 septembre 2019

Le groupe de travail RIFSEEP était présidé par Olivier THIBAUT, DG de l'ONCFS

IFSE des ATE – groupe 1 :

Dans la circulaire ATE :

46 ATE relèvent du groupe 1 sur la base des fonctions identifiées par l'ONCFS, sur les critères de l'alinéa 1. Pour l'AFB qui a fait le même travail cela représente 13,5 % des effectifs.

Si l'on conserve les mêmes proportions cela conduit à avoir à l'ONCFS 85 ATE au 1er janvier 2017.

Donc il manque environ 40 ATE en groupe 1.

L'objectif fixé à la DRH : fusion des 2 groupes 1 des ATE de l'AFB et de l'ONCFS pour une intégration homogène dans l'OFB et tendre vers la cible de 13,5 %.

Trois options sont proposées :

- rester sur la liste des fonctions telles que définies, c'est clair, mais pas de classement groupe 1 pour tous les agents possible !
- Mise en groupe 1 des plus âgés et hauts en grade pour compléter la liste, en plus des fonctions. Ce serait opérationnel et objectif mais pas cohérent avec l'esprit du RIFSEEP.
- Identification en fonction des fiches de poste, en recherchant les postes un peu particuliers. L'exercice a été fait avec les DR mais il n'est pas concluant. Il faudrait faire une analyse sur les spécialités et les activités (GEACO) ce qui est envisageable. Avantage : ce serait plus juste, plus équitable, plus conforme à l'esprit. Inconvénient : trop lié à l'utilisation du GEACO et à la précision du remplissage, sensible à des variations interannuelles des activités.

Pour EFA-CGC :

La spécialité doit être évaluée sur GEACO et via la qualité interlocuteur technique départemental ? Réponse ONCFS : les deux ont été fait de front. Mais il y a la crainte des conséquences et des effets dans les services sur les jalousies et les situations ressenties d'injustice.

La prise en compte des heures retenues pour un agent sur des activités ne tient pas compte des impératifs donnés par la hiérarchie en fonction des territoires. Il y aura des agents frustrés, mais il vaut mieux que ceux qui sont les plus investis ne soient pas les frustrés.

DG : cela veut dire que sur la base de la liste GEACO on corrige ensuite ?

Représentant des DR (RDR) : oui il faudrait parce qu'en fonction de la façon de remplir GEACO il y a de grosses inégalités.

Résultat de la discussion :

Ce sera une extraction brute par GEACO sur l'ensemble des agents qui sera complétée par le listing des fonctions de l'alinéa 2 (cf entretien professionnel et fiche de poste) et analyse par la hiérarchie de proximité pour limiter les effets de saisies aléatoires.

Années de référence : 31/12/2017, 31/12/2018

Réévaluation tous les ans, mais attention sur note de gestion pour la mobilité !!!
Effectif cible : environ 80 à 90 agents

EFA-CGC : il faut fixer la liste des espèces à enjeux. (dans l'alinéa 2)

RDR : il sort surtout dans l'extraction l'avifaune et toutes les espèces listées. Entrée prise « réseaux nationaux ».

DG : mettre les intitulés GEACO, par réseau.

EFA-CGC : est-ce qu'on a des idées des nombres d'heures consacrées aux fonctions alinéa 2 ?

RDR : de quelques heures jusqu'à 700 heures !!!

Décision :

ITD espèces à enjeux, remplacé par ITD de réseau national.

EFA CGC : Proposition que GEACO intègre sous paramétrage annuel les fonctions ouvrant droit IFSE. Sous 3-4 ans, passage sous Virtualia : attention à bien le prévoir.

CIA TE-ATE :

Dans la mesure où l'AFB n'a pas les fonds pour le CIA, pas de CIA 2019 à l'ONCFS !!!!!!!!!!!!!!!
Souhait du préfigurateur que les agents arrivent tous sur un pied d'égalité.

IFSE hors TE-ATE :

Toujours année de référence 2018 et mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Assez peu d'agents fonctionnaires et majorité lauréats de la déprécarisation.

Texte de cadrage intégrant aussi des corps non encore présents à l'ONCFS.

Le classement actuel des agents relève de l'initiative des ministères lors du reclassement sur la base de la réglementation d'alors.

A l'AFB beaucoup d'agents concernés et le travail a été fait rapidement. Pour que nos agents ne soient pas lésés à l'avenir l'ONCFS doit faire le même travail avant la fusion.

Objectifs :

Traduction de la réalité des fonctions de l'ONCFS (libellés)

Homogénéisation avec l'AFB

Evolution principale :

Passage des agents DAF et DRH sur la grille administration centrale, sans prime IdF.

Agents en DR sur la grille services déconcentrés

Si perte => garantie de l'acquis, pas de pénalité.

Résultats :

Attachés : 4 groupes et 4 agents concernés

Secrétaires administratifs : Agents repêchés sur chargé de thématiques complexes et/ou exposés
=> a priori personne !!!

EFA-CGC : ce constat ne correspond pas à la réalité !!! La réalité c'est que la grande majorité des agents de l'ONCFS ne sont pas en groupe 3. Pour les adjoints administratifs il faut reprendre les des critères ministériels.

Révision possible tous les 4 ans du montant individuel de l'IFSE au-dessus du socle et en-dessous du plafond réglementaire maximum. Sur la base d'une demande de l'agent lors de l'entretien professionnel. Modalités non connues à fixer dans un cadre ministériel voire interministériel !!!

L'objectif est une mise en paiement avant le 31/12/2019.

CIA tous fonctionnaires affectés à l'ONCFS

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9

Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com

CIA hors ATE-TE : les fonds sont disponibles et le CIA sera versé de manière égale à tous les agents au niveau 3 (100 %).

Pour la suite, une note de cadrage en cours de rédaction à l'ONCFS pour tous les agents, même si les moyens financiers ne sont pas disponibles pour le moment. Les niveaux de manière de servir seront évalués lors de l'entretien professionnel. Une grille spécifique sera établie : d'un niveau 1 à 5.

Vos représentants au CT, aux CAP et aux CCP de l'ONCFS